

Vaucluse ingénierie : mieux coopérer pour faire avancer les projets du territoire



Ils sont 21 partenaires à avoir signé la charte de coopération de Vaucluse ingénierie. Fonctionnant comme une sorte de 'guichet unique', ce nouveau service impulsé par le Conseil départemental de Vaucluse entend capitaliser sur les savoir-faire de ses partenaires pour orienter les collectivités, et notamment les plus petites, afin qu'elles trouvent les meilleurs conseils pour réaliser leur projets.

« Pour une petite commune, mener un projet cela peut quelquefois ressembler au parcours du combattant, reconnaissait lucide Violaine Démaret, préfète de Vaucluse lors de la signature de la convention de partenariat de <u>Vaucluse ingénierie</u>. Les élus ne savent pas ainsi vers qui ils peuvent se tourner pour les réaliser. Vaucluse ingénierie doit permettre de les orienter vers les bons dispositifs, les miens (ndlr : en l'occurrence ceux de l'Etat), mais aussi ceux des autres. Vaucluse ingénierie c'est notre



capacité collective de permettre à nos élus de concrétiser leurs projets. »

« Notre capacité collective de permettre à nos élus de concrétiser leurs projets. »

Violaine Démaret, préfète de Vaucluse

Impulsé par le Conseil départemental de Vaucluse, Vaucluse ingénierie a pour mission d'accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs projets, depuis la phase de réflexion et le premier diagnostic, jusqu'à leur réalisation concrète.

« Il s'agit d'un nouvel outil destiné aux maires pour identifier les besoins des communes dans le cadre de leur dossier d'aménagement, d'identifier les leviers et les contraintes de leur projet, de travailler sur l'étude de faisabilité, de trouver un AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage)..., précise Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental. Dans ce cadre, les élus devront se tourner vers l'équipe de 4 personnes dirigée par Caroline Leuret dont le rôle sera de faire le relais avec les services du département. »

Comment ça marche?

Pour solliciter Vaucluse Ingénierie tout élu local ou agent d'une collectivité missionné par un élu, peut transmettre une demande par courriel à l'adresse vaucluse.ingenierie@vaucluse.fr, ou passer un appel au 04 90 16 14 15.

Un membre de l'équipe de Vaucluse Ingénierie recontacte alors le demandeur pour définir précisément le besoin afin d'y répondre au mieux.

En fonction de la nature de la demande, Vaucluse Ingénierie répond selon trois modalités :

- en traitant la demande directement,
- en sollicitant l'appui d'un service du Département qui dispose des compétences adéquates,
- en faisant appel à un ou plusieurs des experts de son réseau de partenaires, œuvrant dans les domaines de l'ingénierie publique sur le territoire vauclusien.





Jacqueline Bouyac, présidente du Parc naturel régional du Mont Ventoux, signe la charte de coopération de Vaucluse inégénierie sous les yeux de Dominique Santoni, présidente du Département, et Violaine Démaret, préfète de Vaucluse.

Un premier niveau de conseil gratuit

A la suite de la prise de contact, le premier niveau de conseil est gratuit. Vaucluse Ingénierie propose ensuite un accompagnement, après des échanges avec les partenaires du réseau. La proposition portera alors sur le choix de l'opérateur, la méthodologie et l'estimation des coûts, selon la tarification de l'opérateur. Au final, la nouvelle structure s'engage à proposer un accompagnement personnalisé, dans la durée, jusqu'à la concrétisation du projet.

« L'idée c'est d'accompagner les maires dans leur projet alors que l'on s'aperçoit que tout est compliqué pour faire quoi que ce soit, poursuit la présidente du Département. Surtout pour les petites communes. En effet, nous nous sommes rendu compte que certaines d'entre elles ne consomment pas les crédits qui leur sont alloués alors qu'elles ont parfois du mal à boucler leur budget car elles n'arrivent pas à monter les dossiers. »

A ce jour, la mission de Vaucluse ingénierie est d'accompagner principalement les collectivités dans les domaines de la revitalisation des centres-villes, de l'aménagement urbain, des équipements publics, de l'économie du territoire, de la revitalisation commerciale, de l'aménagement paysager, du logement, de la santé, de la voirie, du vélo, du tourisme, de la lecture, du patrimoine ainsi que l'ingénierie financière.

Le tout, en s'appuyant sur les savoir-faire des partenaires de Vaucluse ingénierie (voir liste ci-dessous en



fin d'article).

« C'est la somme de ces projets qui fait avancer le Vaucluse. »

Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse

Une trentaine de projets déjà dans les tuyaux

« Le principe c'est d'accompagner ces communes en proposant un service qu'elles n'auraient pas les moyens de se payer, insiste Dominique Santoni. L'autre avantage, c'est que nous aurons connaissance du projet dès le départ. Cela nous permettra d'aller chercher des financements croisés notamment auprès de la Région ou bien de l'Europe. »

A ce jour, les équipes de Vaucluse ingénierie accompagne déjà des projets tels que la création d'un gîte d'étape pour cyclotouristes et randonneurs, une maison de santé, un bistrot de pays, l'aménagement d'une place de village, une aire de co-voiturage, la reconversion et la réhabilitation de bâtiments anciens ou d'une friche urbaine, la création de logements en locatif et en accession à prix abordable ou bien encore l'engagement d'une démarche de participation des habitants autour des richesses patrimoniales d'une commune.

« En tout, une trentaine de projets sont déjà suivis par Vaucluse ingénierie, se félicite la présidente du Département. C'est la somme de ces projets qui fait avancer le Vaucluse. »

Contact Vaucluse ingénierie: vaucluse.ingenierie@vaucluse.fr ou 04 90 16 14 15

Les 21 partenaires signataires de la charte de coopération

En tout, 21 partenaires ont signé le protocole de coopération de Vaucluse ingénierie. Ces derniers s'engagent ainsi à se mobiliser pour répondre aux divers besoins des communes et EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale). Il s'agit :

- du <u>Département de Vaucluse</u>,
- de <u>l'Etat</u>,
- de <u>la Société publique locale (SPL) Territoire Vaucluse</u>,
- du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Vaucluse,
- de Solidaires pour l'habitat Vaucluse Soliha,
- de l'agence <u>Vaucluse Provence attractivité</u> (VPA),
- de Grand Delta Habitat,
- de <u>l'Association des maires de Vaucluse</u> (AMV),
- de <u>l'Etablissement public foncier régional</u> (EPFR) Paca,
- de <u>l'Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse</u> (Aurav),
- de <u>l'Agence départementale d'information sur le logement de Vaucluse</u> (Adil),
- du Parc naturel régional du Luberon,
- du Parc naturel régional du Mont Ventoux,
- du <u>Service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse</u> (SDIS),





- du Syndicat d'énergie Vauclusien,
- du Syndicat mixte de défense et de valorisation forestière (SMDVF),
- de <u>la Banque des Territoires</u>,
- de <u>la Chambre des métiers et de l'artisanat de région</u>,
- de <u>la Chambre du commerce et de l'industrie de Vaucluse</u>,
- de <u>la Chambre d'Agriculture de Vaucluse</u>,
- du Centre de gestion de Vaucluse,
- et <u>la délégation régionale Paca CNFPT</u> (Centre national de la fonction publique territoriale).